



CLUB Energie Climat – 18 mars 2016 Compte-rendu

PARTICIPANTS

Laurence BERTRAND

SCoT des Vosges Centrales co-animation du club

Julien ROISSE

SCoT Pays du Mans co-animation du club

Jéréemie TOURTIER

SCoT Agglomération Lyonnaise co-animation du club

Frédéric BRIGNANT

SCoT Aire Métropolitaine Bordelaise

Olivier BAUDY

SCoT Grand Rovaltain

Aurélié DUPRIÉ

SCoT Caen Métropole

Caroline MARTENOT

SCoT Brenne Marche

Bertrand GIRARD

SCoT Beaujolais

Bénédicte MELEY

SCoT Grand Douaisis

Pauline BOLAND

SCoT / PETR Pays Comminges Pyrénées

Morgan PUJOL

SCoT Pays Cœur d'Hérault

Laurence BRULÉ

SCoT Nord Toulousain

Stanca LAZARESCU

SCoT du Pays de Valois

Christophe PRUNET

SCoT Nord du Lot

Delphine LE PAGE

SCoT Marennes-Oléron

Jacques GRONDAHL

SCoT des Vosges Centrales

Patricia CALMELS

SCoT Chablais

Emmanuelle BOUVIER

SCoT de l'Aire Gapençais

Priscilla VALLEE

SCoT Pays de la Baie du Mont Saint Michel

Anthony DOUET

SCoT Angoumois

Fabien MOUDILENO

AMORCE

Valérie POTIER

CEREMA

Philippe JARY

CEREMA

Vincent MAZAL

ARTELIA

Sophie DEBERGUE

ADEME

Objectifs

Cette deuxième rencontre du club, après avoir vu les aspects réglementaires le 23 septembre 2015 à Rouen, a pour objectif d'identifier les grands principes à retenir pour une bonne prise en compte des questions énergie et climat dans les diagnostics des SCoT.

Problématiques :

- **Comment intégrer l'énergie et le climat dans un diagnostic de SCoT ? Quelles méthodes et étapes ?**
- **Quel contenu possible entre réglementaire et volontarisme ? Jusqu'où on peut aller ?**
- **Quels sont les acteurs utiles à associer pour bien intégrer l'énergie et le climat dans le diagnostic du SCoT ?**
- **Quels financements possibles ? Présentation du club et des attentes des participants**

¹ Feuille de route présentée par le premier ministre, Manuel Valls, lors du Conseil National de la Montagne (CNM) le 25 septembre 2015 à Chamonix – Mont-Blanc



Ordre du jour

1. Contenu réglementaire du rapport de présentation du SCoT sur l'énergie et le climat et grands axes à aborder dans un diagnostic
⇒ Valérie POTIER – CEREMA
2. Quelles types d'études établir, quels outils utilisés (études programmation énergétique, énergie/Climat, adaptation au changement climatique, Bilan Carbone, GES SCoT, ...) ?
⇒ Analyse de 10 SCoT Grenelle – Valérie POTIER, Philippe JARY – CEREMA
⇒ Témoignage - Bureau d'études ARTELIA – Vincent MAZAL
3. Quelles données et fournisseurs de données ?
⇒ Fabien MOUDILENO - AMORCE
4. Quels partenaires associés?
⇒ Sophie DEBERGUE – ADEME
5. Témoignage démarche énergie-climat SCoT des Vosges Centrales
⇒ Laurence BERTRAND et Jacques GRONDAHL
6. Échanges sur le contenu de la fiche diagnostic et conclusion

Synthèse des interventions et des échanges

1) Contenu réglementaire du rapport de présentation du SCoT sur l'énergie et le climat et grands axes à aborder dans un diagnostic

Valérie POTIER présente le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Elle précise qu'il développe des partenariats avec les collectivités. Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole, a été élu président du Conseil d'administration du Cerema. Pour plus d'informations : <http://www.cerema.fr/>

Valérie POTIER présente le contenu réglementaire du rapport de présentation du SCoT sur l'énergie et le climat et les grands axes à aborder dans un diagnostic (cf. support de présentation CEREMA joint).

Principaux points à retenir des échanges :

- Il est important de savoir d'où l'on part, pour savoir où l'on va : c'est tout l'enjeu de la phase diagnostic.
- Le diagnostic doit pouvoir être réalimenté tout au long de la procédure d'élaboration/révision du Scot.
- L'enjeu pour les Scot est de traduire à son échelle la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Le décret approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015. Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-bas-carbone.html>
- Le Cerema rappelle la hiérarchie des normes et l'articulation des documents entre eux (SCOT, SRCAE, PCAET,...). Avant, il n'y avait pas de lien direct entre SRCAE et SCOT. Aujourd'hui, le SRCAE est (ou sera) inclus dans le SRADDET, et le SCOT devra prendre en compte les objectif

du SRADDET et être compatible avec les règles du fascicule du SRADDET. Par ailleurs, c'est désormais au PCAET de prendre en compte le SCOT.

- Il est donc important de pousser les analyses en matière énergétique dans les SCOT pour pouvoir appliquer localement les objectifs nationaux et régionaux.
- La question d'un Scot trop « prescriptif » dans tous les domaines (énergie, trame verte et bleue, habitat, économie,...) est posée.
- L'ADEME souligne l'importance d'une bonne articulation entre SCOT (document réglementaire) et PCAET (document contractuel).

2) Quelles types d'études établir, quels outils utilisés (études programmation énergétique, énergie/Climat, adaptation au changement climatique, Bilan Carbone, GES SCOT, ...)?

Valérie POTIER présente une synthèse de l'analyse de 10 SCOT Grenelle sur les thématiques énergie et climat (cf. support de présentation CEREMA joint).

Principaux points à retenir des échanges :

- L'énergie et le climat sont des sujets récents. Il y a eu des progrès dans leur prise en compte ces dernières années. Les prochains SCOT devraient être meilleur sur le sujet.
- L'accès aux données reste problématique, y compris lorsque l'on a déjà engagé des études et des analyses détaillées sur l'énergie. C'est le cas notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables (exemple : pas de données sur les installations bois-énergie individuelle, sur l'installation des capteurs solaires, ...). Il est plus facile d'identifier les gisements que de suivre, ensuite, les productions réelles. Les données issues des crédits d'impôt (DGFIP) pourraient être utiles. Certaines DREAL ont passé des conventions avec la DGFIP, mais ces données restent globalement difficiles à obtenir. Fabien MOUDILENO (AMORCE) développera ce sujet de l'accès aux données ci-après.
- La vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique sont des sujets plus nouveaux que les autres. Ils sont encore peu abordés dans les rapports de présentation du Scot.
- Concernant l'adaptation au changement climatique, l'ADEME propose des outils d'analyse. Ce sujet ne doit pas être abordé seulement sous l'angle du risque, mais aussi en termes d'opportunités. Ce sujet peut aussi être abordé sous l'angle financier : impact du changement climatique sur les assurances. La notion de coût est importante pour sensibiliser les élus. Enfin, il est important de mobiliser les mesures d'adaptation dites « sans regret ».

Une partie des **mesures d'adaptation** sont dites « **sans regrets** », c'est-à-dire qu'elles sont rentables et utiles en soi, ou quelle que soit l'amplitude du réchauffement et le seraient même parfois sans réchauffement.

Par exemple, de nouveaux produits assurantiels, de nouveaux emplois et matériaux et stratégies urbanistiques seront rentablement créés avec l'isolation thermique passive, le solaire, l'écodomotique, la climatisation passive, etc. L'adaptation consiste aussi - dans certaines régions - à valoriser quelques avantages possibles d'un réchauffement (allongement de période touristique plus au nord, certaines cultures profiteront de l'allongement des périodes de végétation, en Scandinavie par exemple).

Source : Wikipédia, Adaptation au changement climatique

Vincent MAZAL (ARTELIA) présente successivement : les leviers du SCoT en matière de transition énergétique, une vue d'ensemble du déroulé global d'une mission SCoT incluant la transition énergétique et les besoins liés au diagnostic (**cf. support de présentation ARTELIA joint**).

Principaux points à retenir des échanges :

- Il est important de bien définir ses besoins avant de se lancer dans un diagnostic énergétique poussé. En effet, les données sont nombreuses, mais sont-elles toutes utiles ? Sur quels éléments doit-on prioriser l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé ?
- Les grilles recensant les leviers d'action du Scot en matière d'énergie existent déjà. Il ne s'agit pas de revenir là-dessus, mais bien d'aller plus loin. ARTELIA invite ainsi les syndicats mixtes de Scot à définir et territorialiser au maximum les enjeux énergétiques avant de rédiger le cahier des charges de la mission confiée au bureau d'étude énergétique. Il s'agit de passer rapidement du constat aux enjeux, d'une partie statique (les tableaux de leviers) à une partie dynamique (des cartes d'enjeux). La ou les missions qui lui seront confiés pourront ainsi porter sur des sujets plus précis, à même de répondre aux enjeux spécifiques du territoire (vulnérabilité énergétiques des ménages, lieux préférentielles de réhabilitation, secteurs ruraux périphériques aux enjeux spécifiques, les centres de consommation, les principaux flux domicile-travail,...).
- Parmi les questions précises qui se posent, il y a celles-ci : comment passer d'un gisement en EnR théorique à des objectifs de développement des EnR ? Faut-il investir dans des diagnostics sur toutes les filières ? Il s'agirait d'abord de connaître le jeu d'acteurs en présence, les spécificités de l'offre et de la demande,... avant d'investir dans une étude technique.
- Concernant le degré de « prescriptibilité » du Scot en matière d'énergie, le Scot du Grand Douaisis a fait le choix d'être plutôt « pro-actif » et non « stricto-réglementaire ».
- L'énergie est un sujet parmi beaucoup d'autres au sein du Scot. Il s'agit de construire une intelligence collective, une culture commune sur ce sujet au sein de l'équipe de travail (services et élus). Cela passe par beaucoup de pédagogie auprès des élus.
- L'approche par les coûts, l'emploi ou la vulnérabilité des ménages (volet social) sont de bons leviers pour mobiliser les élus (**cf. résultats du questionnaire adressé aux SCOT en prévision du Club Energie-Climat de la FNS ci-joint**). Mais il y a aujourd'hui un manque de données mobilisables sur ces sujets. Le Cerema travaille actuellement sur la facture énergétique des ménages.
- Des questions se sont posées sur l'articulation entre le SCOT et le PCAET (notamment sur la période transitoire jusqu'à 2018) et sur la prise de compétence PCAET par les syndicats mixte de Scot. Le décret sur le transfert de compétence PCAET au syndicat mixte de Scot n'est pas encore sorti.

3) Quelles données et fournisseurs de données ?

Fabien MOUDILENO (AMORCE) présente le groupe de travail « urbanisme-énergie » qu'AMORCE a créé en partenariat avec la FNAU. Il fait ensuite le point sur les données mobilisables à ce jour et celles qui le seront suite au décret à venir issu de la loi de transition énergétique.

Principaux points à retenir des échanges :

- Les données énergétiques ont souvent été mobilisées dans le cadre de SRCAE, PCAET ou par les distributeurs d'énergie, mais elles le sont de plus en plus dans le cadre de démarches transversales, ou des stratégies habitat-urbanisme-mobilités, telles que les SCOT.
- Le service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) met à disposition des données en ligne à l'échelle des régions, des départements et des communes :
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>
- D'autres réseaux fournissent également des données :
 - o le réseau des agences régionales de l'énergie (RARE),
 - o la fédération des agences locales de l'énergie (Flame),
 - o les associations de surveillance de la qualité de l'air (AtmoFrance),
 - o la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).
- Certaines données sont limitées. À titre d'exemple, concernant les puissances installées en matière d'énergie renouvelable produisant de l'électricité, on ne dispose que d'un chiffre communal à l'année, et non cumulée sur toutes les années écoulées. De même, il n'y a pas de données disponibles pour ce type d'indicateur si le nombre d'implantation ou d'installation est trop faible.
- Il est important de connaître les acteurs de terrain pour disposer de données plus fines.
- Le futur décret issu de la loi de transition énergétique (consultation en cours avec GRDF, ERDF, FNAU, AMORCE, AMGVF ; sortie souhaitée fin mai 2016) devrait permettre aux territoires de disposer de données à la maille communale, à minima à la maille Iris, voire à l'échelle des logements (par exemple : regroupement de 10 logements pour cause de secret statistique) sur :
 - o la consommation énergétique,
 - o l'injection d'énergie produite localement,
 - o le fonctionnement des réseaux énergétiques.
- Certains territoires ont réussi à obtenir des données assez précises : la Communauté Urbaine de Dunkerque (outil spécifique), la Métropole de Marseille dans le cadre d'un atlas de la précarité/rénovation énergétique (travail avec une école d'architecte).
- Il faut néanmoins se poser de l'utilité de disposer de données aussi précises. Cela peut être utile dans la mise en œuvre d'un SCOT si les objectifs sont déclinés à l'échelle communale.
- La question des réseaux est également importante. Autant il est possible aujourd'hui d'imposer le raccordement à un réseau de chaleur ou au réseau électrique, autant il n'y a pas d'obligation de raccordement au réseau de gaz. GrDF souhaite davantage se mettre en relation avec les communes et les urbanistes pour connaître les besoins.
- À titre d'information, AMORCE a réalisé une carte prospective des besoins en réseau de chaleur à horizon 2030.
- Il est important de passer rapidement des données brutes à la connaissance des territoires sur ce sujet. Il s'agit aussi de bien avoir en tête les ordres de grandeur importants. A titre d'exemple, concernant la rénovation énergétiques des logements, les objectifs sont très importants (500 000 rénovations par an à partir de 2017, puis 900 000 par an à partir de 2020) alors que le rythme actuel est faible (100 000 rénovations par an). De même, l'objectif de déploiement des bornes de recharge électrique sur le territoire est de 7 millions (à 20 000 € l'unité), ce qui aura des impacts sur le réseau à anticiper dès aujourd'hui.
- Des chargés de missions SCOT soulignent le fait qu'il faut disposer d'une ingénierie qualifiée pour pouvoir récolter les données énergétiques et suivre les indicateurs de suivi lors de la mise en œuvre du SCOT.

- Certains témoignent de la réalisation de porter à connaissance « énergie » pour les PLU, notamment sur la question des énergies renouvelable. Cela permet aux communes de faire des économies (évite de payer un BE spécialisé pour le faire) et permet également aux élus de prendre conscience de cet enjeu et de l'importance de le prendre en compte dans le PLU.
- La question de la gouvernance de l'énergie est posée (compétences, échelles,...). Par exemple, il n'y a pas de Syndicat d'Électricité (ou d'Énergie) ou d'Observatoire de l'énergie sur tous les territoires.

Suite à une quinzaine de premiers entretiens téléphoniques auprès des directeurs de SCoT, puis sur la base des échanges fructueux de l'atelier proposé « Une fois le SCoT approuvé, que faire ? » lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT, le 30 septembre 2014, et enfin lors des séances préparatoires du Club mise en oeuvre des 20 octobre 2014, 16 décembre 2014, 18 février 2015, plusieurs thèmes à traiter se dégagent des préoccupations actuelles des syndicats de SCoT, tant du point de vue des équipes techniques que celui des élus.

4) Quels partenaires associés ?

Sophie DEBERGUE (ADEME) présente les partenariats existants et possibles à l'avenir en matière d'énergie-climat.

Principaux points à retenir des échanges :

- Il existe de nombreux partenariats avec :
 - o AMORCE et FNAU (guide sur la planification Facteur 4,...),
 - o la Fédération des CAUE (travail sur la précartié énergétiques et l'aménagement durable,...),
 - o Énergie Cité (monographie à l'échelle de l'Europe,...),
 - o Le CEREMA (Historique, GES Urba,...).
- L'ADEME a travaillé depuis 10 ans sur l'intégration du développement durable dans les SCOT et les PLUi, notamment dans le cadre des démarches AEU et AEU2. Elle se consacre aujourd'hui dans l'accompagnement de projets innovants (par exemple sur la précarité énergétique ou les changements de comportement)
- Il est important d'adopter des approches intégrées dans l'urbanisme (cf. rencontres FNAU de 2014) et non se contenter d'aborder des leviers d'action sectoriels. Certaines Agence d'Urbanisme se posaient la question de disposer d'énergéticien en leur sein, alors qu'il s'agirait plutôt de créer des partenariats avec les professionnels du secteur.
- Un guide devrait sortir avant l'été 2016 sur le lien entre le SCOT et la PCAET.
- L'ADEME a lancé des Appel à Projet « recherche-action » sur la planification facteur 4. A titre d'exemple, un outil de modélisation énergétique « Equitee » a été développé avec Burgeap sur le SCOT Cœur d'Hérault. Il permet de créer des typologies de communes sur les problématiques énergétiques et climatiques. Cet outil nécessite un temps de formation et de mise en oeuvre. Il devrait évoluer pour être amélioré. Il devrait être rendu public à la fin de l'expérimentation. Une autre recherche-action a lieu sur le Pays de Lorient avec l'Agence d'Urbanisme et Artelia.

5) Témoignage démarche énergie-climat SCoT des Vosges Centrales

Jacques GRONDAHL (chargé de mission PCET au Syndicat Mixte des Vosges Centrales) présente les travaux qu'il a réalisés et les choix qui ont été fait par les élus dans le cadre de la révision du SCOT des Vosges Centrales.

Principaux points à retenir des échanges :

- Financements de la démarche Energie-Climat dans le SCOT : 50% ADEME et 20% Région. L'ADEME finance également à hauteur de 50% le poste de Jacques GRONDAHL dans le cadre du TEPCV.
- Jacques GRONDAHL a suivi une formation spécifique sur la planification énergétique en Suisse, un pays en avance sur la France sur ce sujet. C'est donc en quelques sortes la méthode Suisse qui est appliquée sur les Vosges Centrales. En voici les principales phases :
 - o Connaître son territoire
 - o Se fixer des objectifs
 - o Définir une stratégie et des moyens d'action
 - o Accompagner les porteurs de projet
 - o Évaluer et ajuster
- Les enjeux de la transition énergétiques sont déclinés de manière transversale dans l'ensemble des chapitres du diagnostic. Les grands enjeux de cette transition énergétique sont :
 - o Le développement économique
 - o La baisse de la vulnérabilité énergétique du territoire
 - o La préservation du cadre de vie.
- Les élus ont été fortement mobilisés et sensibilisés. Une visite de 3 jours a été organisée dans le Vorarlberg (région d'Autriche) avec les élus, entreprises et artisans du territoire. L'animation était à la charge d'un bureau d'étude spécialisé. Cette visite a été financé par les fonds du PCAET.
- Les SCOT devant maintenant donner des objectifs en matière de rénovation énergétique des logements, le syndicat mixte des Vosges Centrales a souhaité apporter des compléments à son SCOT précédents sur ce sujet. Il s'agira donc d'aller plus loin dans les objectifs, mais la question se pose toujours de savoir si ils seront quantifié ou pas. Un chiffre serait opposable et pourrait constituer un frein. Il serait peut-être plus opportun de mettre ce chiffre dans le PCAET, ou de demander aux PLH de le définir ?
- Le syndicat mixte des Vosges Centrales a défini une gouvernance adaptée avec des groupes de travail thématiques (dont un « énergie ») et un groupe de travail « intégrateur » dont l'élu référent était très impliqué et sensibilisé sur le sujet. Ces groupes étaient constitués d'élus, d'agents de développement des EPCI et des PPA. Des réunions territorialisées ont également été organisées pour être au plus proche des territoires. Jacques GRONDAHL est en contact régulier avec les partenaires en lien avec la transition énergétique.
- Des scénarios énergétiques ont été réalisés.
- Le PADD a décliné la transition énergétique dans ses 3 grandes orientations.
- Un 3^{ème} pôle d'excellence en lien avec l'énergie a été créé sur le territoire.
- Au stade du DOO, des contradictions apparaissent nécessitant des arbitrages de la part des élus :
 - o développement de la micro-hydraulique vs la préservation des continuités écologiques
 - o développement des cultures énergétiques vs préservation de l'élevage

- développement de l'éolien vs préservation des paysages et de la biodiversité
- développement de la géothermie vs protection de la ressource en eau
- etc...
- Un travail de croisement des enjeux énergies renouvelable et trame verte et bleue est nécessaire.
- Le syndicat mixte des Vosges Centrales ne pense pas que les élus pourront tout arbitrer dans le DOO. Cela devrait passer par un service complémentaire et de la sensibilisation lors de la phase de mise en œuvre.
- L'énergie et le climat sont des sujets très techniques. Il est nécessaire de s'améliorer sur la dimension pédagogique. Il faut essayer de ne pas « tout dire » aux élus. Le travail de décodage en amont ne doit pas être minimisé. La feuille de route des bureaux d'étude spécialisés contient une bonne part de pédagogie auprès des élus. Il faut décanter ce qui est utilisable pour la décision politique.
- La question de l' « investissement citoyen » dans les EnR (ou la rénovation) est un sujet qui sera abordés prochainement par le syndicat mixte des Vosges Centrales.

Relevé de décision :

- Pour les SCOT : faire remonter les méthodes de sensibilisation des élus sur les sujets « énergie et climat »
- Pour les partenaires (AMORCE, ADEME, CEREMA,...) : faire remonter les résultats des études, recherches-action lorsqu'elles seront disponibles.
- Établir les fiches « diagnostic », « projet » et « mise en œuvre » une fois que les 3 Clubs seront passés.